Contact:

Gérard LAUNAY Référent Archives Médicales 02.96.05.73.22



Documents à retourner à :
Centre Hospitalier
LANNION-TRESTEL
Secrétariat de Direction
BP 70348
22303 LANNION CEDEX

DEMANDE DE COMMUNICATION DU DOSSIER MEDICAL D'UNE PERSONNE DECEDEE PAR UN AYANT-DROIT

1 – Identité du demandeur :	
Je soussigné(e), Mme, Melle, Mr : Né(e) le :	
Agissant en tant que :	
□ ayants droits de : (nom, prénom, nom de jeune fille) Né(e) le : décédé(e) le :	
2 — Demande à Monsieur le Directeur de l'hôpital de LA éléments de son dossier médical permettant de :	NNION, la communication des
□ Connaître les causes de la mort	
□ Défendre la mémoire du défunt Préciser ⁽¹⁾ :	
ou □ Faire valoir mes droits Préciser ⁽¹⁾ :	
(1) Votre demande doit être précisément motivée (o à l'équipe médicale de vous communiquer les pièces Dans le cas contraire votre requête ne sera pas trait	s correspondant.
3 – Selon les modalités suivantes :	
 □ Je souhaite retirer la copie du dossier au service de Hospitalier de LANNION (le service des Archives Médicales vous contacte disponible) □ Je demande l'envoi postal (recommandé avec accusé de des informations demandées à mon domicile : 	ra dès que votre dossier sera réception), à mes frais, de la copie

Version 6

Mis à jour le 10/08/2021

Page 1 sur 2

F DPA 05-00-02

Conformément aux dispositions du décret n° 2002-637 du 29 avril 2002 (art. L 1111-7), je recevrai après cette communication un titre de recette correspondant aux frais de reproduction et d'envoi, s'îl y a lieu. Ces coûts sont les suivants :

Détail	Prix à l'unité (TTC)	
Frais fixe	3,50 €	
Copies	0,20 €	
Reproduction papier (Echographie-scanner)	0,40 €	
Film format 20X25	1,00 €	

Détail	Prix à l'unité (TTC)
Film format 35X28	1,50 €
CD-Rom	5,00 €
Frais d'envoi (recommandé avec AR)	Tarif de la poste en vigueur

Je reconnais avoir pris connaissance du caractère strictement personnel des informations contenues dans le dossier, notamment vis à vis de tiers (famille, entourage, employeur, assureur, etc ...).

Fait à : le	e: / /	/ Signature du demandeur	٠:
1 416 4 1	/ /	j Signature da demanacai	

<u>Liste des pièces à fournir</u>:

Copie d'une pièce d'identité du demandeur (Carte d'identité (recto/verso) ou passeport ou permis de conduire) Copie de l'acte de décès
Pièce justifiant de votre qualité d'ayant droit :
 □ Copie du livret de famille (lien de parenté) □ Certificat d'hérédité (acte notarié) □ Si partenaire d'un PACS : copie du PACS

avant le décès signé par les deux concubins

A réception de la demande accompagnée des pièces complémentaires, le Centre Hospitalier transmet les copies demandées au plus tard dans les huit jours suivant la demande et au plus tôt après qu'un délai de réflexion de 48 heures aura été observé. Le délai de transmission est porté à deux mois lorsque les informations médicales datent de plus de 5 ans.

☐ Certificat de vie commune (ou de concubinage) ou attestation sur l'honneur établie

F DPA 05-00-02 Version 6 Mis a jour le 10/08/2021 Page 2 sur 2	F DPA 05-00-02	Version 6	Mis à jour le 10/08/2021	Page 2 sur 2
--	----------------	-----------	--------------------------	--------------